

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2024.00139

**VENTE D'UNE SEMI-REMORQUE À FOND MOUVANT
ALTERNATIF (FMA) IMMATRICULEE DL-119-JJ POUR
DESTRUCTION ET RETRAIT DE L'INVENTAIRE DE
SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT l'état du patrimoine de la direction Gestion des déchets relatif aux 16 semi-remorques à fond mouvant alternatif destinées au transport des ordures ménagères et du tri sélectif entre les quais de transfert de Saint-Chamond et de Saint-Etienne et les sites de traitement (ISDND et centre de tri),

CONSIDERANT que Saint-Etienne Métropole souhaite procéder à la vente d'une semi-remorque à fond mouvant alternatif pour destruction immatriculée DL-119-JJ,

CONSIDERANT la consultation relative à la vente d'une semi-remorque à fond mouvant alternatif pour destruction, réalisée par courriel en date du 08/01/2024 auprès de 8 entreprises :

- ARNAUD DEMOLITION,
- DERICHEBOURG,
- GATT,
- MELI,
- SARL ODV,
- SAS CORAM AUTO,
- SUEZ RV CENTRE EST,
- GATTE AUTO RECYCLAGE,

CONSIDERANT qu'à l'issue de cette consultation, le 31/01/2024 à 18h00, 3 entreprises ont remis une offre :

- ARNAUD DEMOLITION, sise 370 rue Albert Camus, 42350 La Talaudière,
- DERICHEBOURG Environnement PURFER, sise 456 rue Albert Camus, 42353 La Talaudière,
- SUEZ RV CENTRE EST, sise rue de l'Ondaine, 42500 Le Chambon-Feugerolles,

CONSIDERANT que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle remise par la société SUEZ RV CENTRE EST au prix de 4 300 € HT,

DECIDE

ARTICLE 1

Saint-Etienne Métropole décide de céder la semi-remorque à fond mouvant alternatif immatriculée DL-119-JJ à l'entreprise SUEZ RV CENTRE EST, sise rue de l'Ondaine, 42500 Le Chambon-Feugerolles, pour un montant de 4 300 € HT.

ARTICLE 2

Saint-Etienne Métropole retire de l'inventaire la semi-remorque à fond mouvant alternatif immatriculée DL-119-JJ.

RECU EN PREFECTURE

Le 05 mars 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20240212-C202400139ID

Date de mise en ligne : 05 mars 2024

ARTICLE 3

La recette correspondante sera imputée au budget principal de la direction Gestion des déchets de l'exercice 2024, chapitre 77, article 775, destination OMVEH, section fonctionnement.


ARTICLE 4

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 05/03/2024
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël PERDRIAU', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU